



## Conseil économique et social

Distr. générale  
20 décembre 2004  
Français  
Original: anglais

### Commission de statistique

#### Trente-sixième session

1<sup>er</sup>-4 mars 2005

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire\*

#### Statistiques des ressources naturelles

#### et de l'environnement : comptabilité environnementale

### Comptabilité économique environnementale

#### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le rapport qui suit est présenté à la Commission de statistique comme elle l'a demandé à sa trente-cinquième session<sup>a</sup>. On y propose l'institution d'un comité de la comptabilité économique environnementale, qui a été débattue lors d'une réunion organisée en septembre 2004 par la Division de statistique de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Cet organe technique serait chargé de coordonner à l'avenir la mise au point du cadre comptable, de veiller à ce qu'il soit bien utilisé dans les États Membres pour les aider à formuler leurs politiques, et de faciliter la compilation systématique de statistiques environnementales connexes. Les questions à débattre sont exposées au paragraphe 20.

<sup>a</sup> Documents officiels du Conseil économique et social, 2004, Supplément n° 4 (E/2004/24), chap. I, sect. A.

\* E/CN.3/2005/1.



**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–5	3
II. Comité de la comptabilité économique environnementale .....	6–17	3
A. Coordination .....	7–8	4
B. Promotion des comptes à la communauté des usagers .....	9	4
C. Méthodes .....	10	4
D. Coopération technique .....	11	5
E. Harmonisation des données .....	12–13	5
F. Structure du comité .....	14–17	5
III. Travaux à venir .....	18–19	6
IV. Questions à débattre .....	20	6

## I. Introduction

1. La Division de statistique de l'ONU et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont organisé en septembre 2004 une réunion, accueillie par l'Agence européenne pour l'environnement, afin d'examiner une proposition visant l'institution d'un comité de la comptabilité économique environnementale. Les participants à la réunion étaient des représentants de pays de différentes régions du monde, à divers stades d'utilisation de la comptabilité environnementale, et d'organisations internationales. Les minutes de cette réunion seront communiquées à la Commission comme document d'information.

2. Les pays participant à la réunion ont réaffirmé l'importance qu'ils attachent à la comptabilité économique environnementale. Ils ont fait valoir que l'institution d'un comité qui en serait chargé serait un bon moyen de faire accepter dans l'usage la comptabilité environnementale et les statistiques connexes, et de mettre plus en valeur l'importance de cette comptabilité comme moyen de mesurer la viabilité de la croissance et du développement.

3. Les pays ont manifesté clairement qu'ils souhaitaient encourager l'intégration des systèmes d'information économique et environnementale, plutôt que d'utiliser des listes d'indicateurs, pour répondre à la demande croissante des usagers, le but étant de pouvoir mener des politiques économiques et écologiques intégrées. Ils ont réaffirmé que la comptabilité économique environnementale offrirait les moyens d'analyser l'impact de la croissance économique sur la viabilité à long terme du développement.

4. Pour répondre à la demande expresse des pays, la Division de statistique de l'ONU mettrait au point un plan stratégique d'intégration en un cadre unique de la comptabilité environnementale et des statistiques connexes. L'idée de la Division était de faire en sorte que la comptabilité environnementale devienne un outil usuel, soit prise en compte dans la définition des politiques, et réponde mieux à la demande des utilisateurs.

5. On trouvera récapitulés ci-après dans le rapport les débats de la réunion de septembre 2004, et ce que la Division de statistique de l'ONU compte faire pour donner suite à la demande des pays en soutenant la création d'un organe technique qui s'appellerait Comité de la comptabilité économique environnementale.

## II. Comité de la comptabilité économique environnementale

6. À l'origine, la proposition du PNUE et de la Division de statistique de l'ONU ne visait que la création d'une équipe spéciale qui serait chargée de promouvoir et de faire mettre en œuvre les comptes économiques environnementaux, puis on a constaté que pour obtenir des progrès véritables dans ce domaine statistique nouveau, il y aurait lieu de créer un organe technique ayant compétence pour tous les aspects de la comptabilité environnementale et économique. Les débats à la réunion, de même que les réponses au questionnaire<sup>1</sup> distribué aux participants avant la réunion, ont confirmé cette idée, le comité devant se consacrer aux cinq domaines de travail suivants : a) coordination, b) promotion des comptes à la communauté des usagers, c) méthodes, d) coopération technique, et

e) harmonisation des données. On trouvera ci-après des détails pour chacun d'entre eux.

## **A. Coordination**

7. Le Groupe de Londres sur la comptabilité de l'environnement coordonnait bien les activités méthodologiques entre ses membres, mais il restait des lacunes dans la coordination globale de la comptabilité économique environnementale. Il a été jugé nécessaire en particulier d'assurer la coordination entre organismes qui s'occupent d'environnement – usagers et producteurs de statistiques et de comptabilité environnementales – pour donner plus de relief à la comptabilité économique environnementale. On a jugé important aussi de diffuser systématiquement les pratiques des pays et de mettre en commun les informations relatives aux activités de coopération technique. Les participants à la réunion ont donc recommandé que le comité envisagé prenne un rôle de pointe pour la coordination des activités de comptabilité économique environnementale.

8. Pour satisfaire ces demandes, la Division de statistique de l'ONU évaluerait à l'échelle mondiale la portée et la conformité des méthodes de collecte des données actuellement en usage dans les pays, ainsi que les pratiques actuelles de compilation des comptes économiques environnementaux. À terme, la Division prévoyait de mettre en service un site Web groupant les informations sur les collectes de données en cours, un fonds d'archives électronique d'études de cas anciennes et récentes sur les comptes environnementaux, des didacticiels sur les statistiques de l'environnement, des informations sur les projets en cours dans les pays et une liste d'experts. Le site constituerait une plate-forme de gestion des savoirs sur la comptabilité environnementale et les statistiques connexes, permettant de diffuser et de mettre en commun l'information (pratiques optimales, méthodes...).

## **B. Promotion des comptes à la communauté des usagers**

9. On a estimé qu'il serait important que le comité envisagé sensibilise un auditoire plus large que la communauté des statistiques aux utilisations des comptes environnementaux. Cette comptabilité, au moins dans les premières étapes de la compilation, est essentiellement tributaire de l'offre, les usagers possibles n'étant pas véritablement informés des avantages qu'elle offre. Le comité envisagé devrait s'employer activement à sensibiliser aux utilisations d'un cadre comptable clair, approuvé à l'échelon international, qui permette d'intégrer les dimensions environnementales et les politiques économiques, notamment la répartition du revenu, la pauvreté, le commerce international, l'emploi, l'investissement, la fortune et les politiques fiscales.

## **C. Méthodes**

10. La publication du manuel *Comptabilité environnementale et économique intégrée – 2003* (SCEE-2003) a été une grande étape sur la voie de l'harmonisation des concepts et des pratiques pour ce qui est de la mise en œuvre de la comptabilité économique environnementale, mais il restait beaucoup à faire pour que ce manuel acquière le statut d'une norme adoptée au plan international. Un plan de recherche

devrait inclure tant l'harmonisation des pratiques actuelles pour les aspects où les méthodes sont suffisamment développées, que la définition de pratiques optimales pour les domaines de type plus expérimental où la demande est forte (valorisation des ressources naturelles, services non marchands...).

#### **D. Coopération technique**

11. La publication du manuel SCEE-2003 a suscité un renouveau d'intérêt pour les comptes économiques environnementaux. Des pays ont déjà demandé une assistance technique pour s'en doter, et d'autres suivent, de plus en plus nombreux. Le comité envisagé devrait coordonner l'élaboration de documents pour la formation et encourager les échanges de pratiques optimales.

#### **E. Harmonisation des données**

12. La mise en œuvre de la comptabilité économique environnementale se heurtait au manque de données. Ces dernières, provenant souvent d'organismes très divers, n'étaient pas toujours disponibles, ni utilisables telles quelles dans un cadre comptable. Les participants à la réunion ont fait valoir combien il importait de rapprocher statistiques de l'environnement et comptabilité environnementale, et insisté pour que le comité envisagé coordonne ses activités avec celles d'autres organes constitués qui s'occupent de statistiques de l'environnement, comme le Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques de l'environnement.

13. La Division de statistique de l'ONU s'employait à faire harmoniser les collectes de données dans ce domaine avec les concepts et les définitions de la comptabilité environnementale. Grâce à cette harmonisation, la qualité des données serait nettement meilleure, les données environnementales se trouvant soumises à des contrôles de cohérence, et leur valeur pour l'analyse en serait améliorée. La diffusion des comptes nationaux assortis de statistiques de l'environnement était un outil d'analyse puissant, permettant de calculer des indicateurs cohérents et homogènes, indicateurs de rendement des ressources, par exemple, ou utilisation des ressources en pourcentage de la valeur ajoutée. Elle permettrait aussi de pousser plus loin l'analyse, en utilisant des scénarios calculés par la méthode des entrées-sorties.

#### **F. Structure du comité**

14. On a évoqué lors de la réunion la structure du comité envisagé, et examiné plusieurs options. S'agissant de sa composition, l'accord général s'est fait sur l'idée d'y faire siéger des responsables d'organisations internationales et de pays développés comme en développement.

15. Le sentiment général était que le travail d'élaboration nécessaire, dans certains domaines de la comptabilité économique environnementale, exigeait des compétences techniques qu'on pouvait souvent trouver en dehors de la communauté des statistiques. On a donc insisté sur la nécessité d'établir et de maintenir des liens avec des spécialistes d'autres disciplines, de même qu'avec des décideurs. On a évoqué à ce propos la création de sous-groupes thématiques composés de

spécialistes de la comptabilité environnementale et d'autres experts, qui seraient chargés de certains projets assortis de délais précis.

16. Pour les participants, il importait que le comité envisagé, s'il entreprenait des travaux méthodologiques, ne refasse pas le chemin déjà parcouru par le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale, ce dernier offrant la possibilité d'échanges d'expériences et jouant un rôle de premier plan pour le développement des méthodes. Ils ont convenu que le Groupe devrait être maintenu en tant qu'organe d'experts sur lequel le comité envisagé pourrait s'appuyer pour le développement des méthodes et l'examen de documents établis par d'autres sous-groupes. Mais les compétences spécialisées n'étaient pas l'apanage exclusif du Groupe de Londres, et le comité envisagé pourrait avoir à faire appel à des groupes d'experts techniques pour certains problèmes précis. Ces sous-groupes pourraient comprendre des membres du Groupe de Londres, et aussi des universitaires et d'autres experts (scientifiques, économistes...).

17. Au cours de la réunion, la Division de statistique de l'ONU a offert de servir de secrétariat au comité proposé; la Division et le PNUE ont offert de le coprésider. Les participants ont accueilli favorablement l'une et l'autre offre. Le comité ferait rapport à la Commission de statistique.

### **III. Travaux à venir**

18. Pour que le comité, s'il était créé, puisse mener ses travaux avec efficacité et succès, il a été reconnu qu'il faudrait le doter de ressources. Le PNUE et la Division de statistique de l'ONU devraient rechercher activement un financement à cette fin, soit en obtenant que du personnel soit détaché à la Division, soit en levant des fonds auprès des pays donateurs. Entre-temps, répondant à la demande des pays, la Division appuierait les travaux du comité envisagé jusqu'à ce que des fonds soient mis à disposition.

19. Un mandat détaillé du comité envisagé (avec notamment les produits attendus, assortis d'un échéancier) serait établi par la Division de statistique de l'ONU et le PNUE. Le projet en serait diffusé pour être examiné à la première réunion de ce comité, prévue à titre indicatif pour le milieu de 2005.

### **IV. Questions à débattre**

20. La Commission est invitée à approuver la création d'un comité de la comptabilité économique environnementale.

#### *Notes*

<sup>1</sup> Le questionnaire comportait des questions sur les progrès de la mise en œuvre des comptes environnementaux dans les pays, sur les obstacles qu'elle rencontrait, et sur les rôles que pourrait jouer le nouveau comité. Les réponses sont affichées sur le site de la Division de statistique de l'ONU à l'adresse <<http://unstats.un.org/unsd/envAccounting/list-of-documents.htm>>.